

L'INSTALLATION EST CONFORME

L'examen s'opère selon l'instruction de travail 10le006 ou 10le008 sur base des prescriptions indiquées ci-dessous.

Votre contrôle a été effectué par BTV ASBL, bureau BTV Namur / Luxembourg, Avenue du Sainfoin 25, 5590 CINEY

T: 083 21 35 27, E: btv.namur@btvcontrol.be

Rapport N°:

0110-170823-07

Date du contrôle :

23/08/2017

Extra date du contrôle

DONNEES GENERALES:

ADRESSE DE L'INSTALLATION:

RUE EMILE VANDERVELDE 47
5060 MOIGNELEE

PROPRIETAIRE:

Adresse :

RUE EMILE VANDERVELDE 47
5060 MOIGNELEE

DEMANDEUR:

Adresse :

MJ ELEC
RUE DU CENTENAIRE 16
6060 GILLY

INSTALLATEUR:

Adresse :

MJ ELEC
RUE DU CENTENAIRE 16
6060 GILLY

TVA ou CI :

0484990186

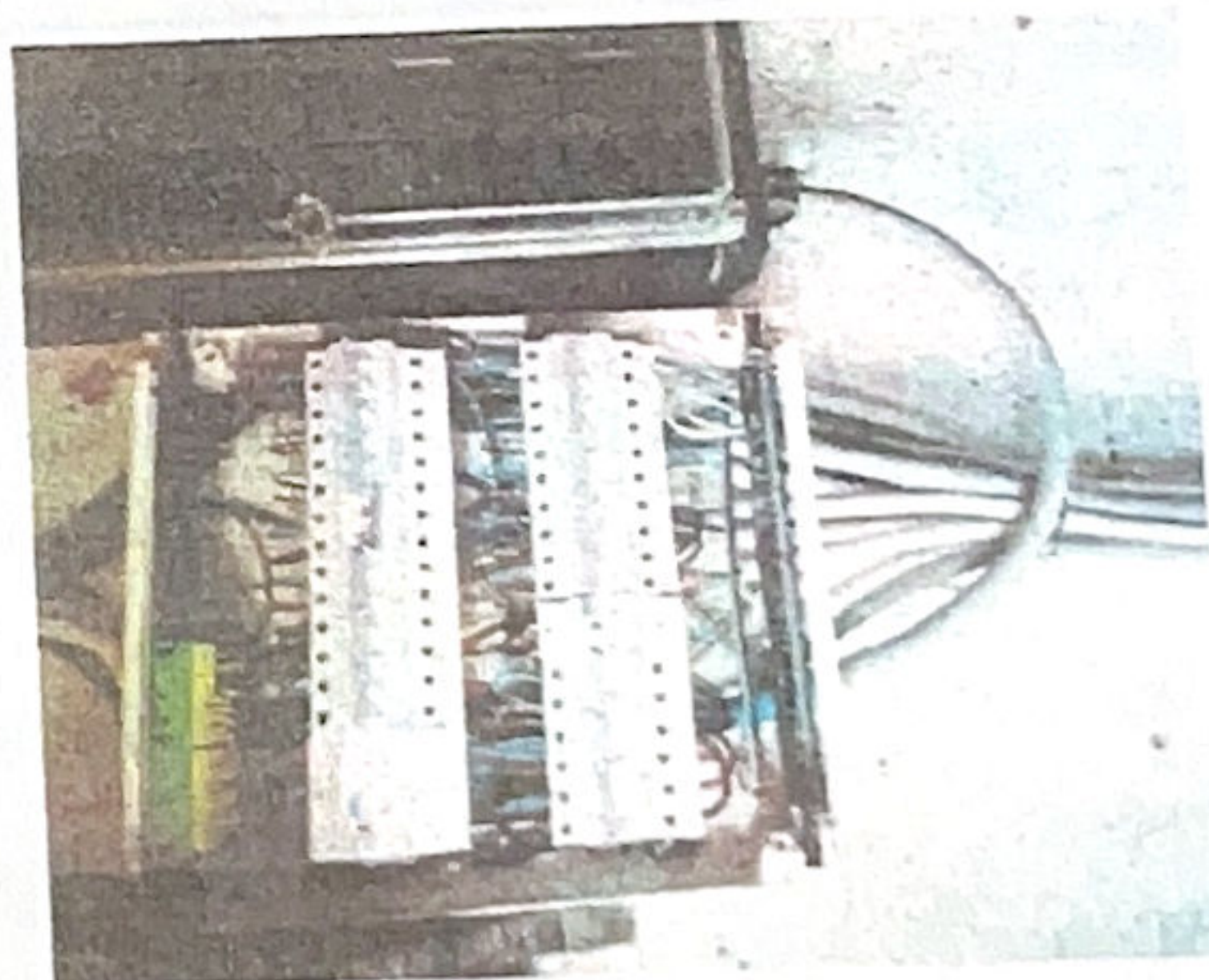
EAN :

Compteur n°

51435286

Index :

Visualisation de l'installation



DESCRIPTION GENERALE ET CARACTERISTIQUES:

Type d'installation : Nouvelle installation / Modification /
Début travaux fondations : Avant 01/10/81
Raccordement tension : 3x230V
Câble aliment. tableau princ. : 4 x 10 mm²
Type électrode de terre : Piquets
Nombre de tableaux : 1
Facteurs d'influences externes :

Type des locaux :
Installation électrique :
RGIE art. :
Protection raccordement :
Inter. gén. : type :
Nombre de circuits term. :
Schéma :

Unité d'habitation
Après 01/10/81
86
25 A
4p 40A/300mA
15
TT

CONTROLE:

Visite de contrôle suivant :

RGIE art. 270, RGIE art. 271, Pres. distributeur

Type de contrôle :

Examen de conformité et contrôle

MESURES:

RA:

19 Ohm

RI tot

3 MOhm

DESCRIPTION:

Voir aussi schéma unifilaire et schéma de situation en annexe

INFRACTIONS CONSTATEES

Néant

NOTES

Néant

Conclusion L'installation est conforme.
Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées.
Les schéma unifilaires ont été visés.
L'installation doit être vérifiée avant le 23 / 08 / 2042 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'agent-visiteur

0110 BENOÎT JAUMOTTE

pour le directeur,

CONTROLES EFFECTUES

Lors de visite de contrôle d'installations domestiques selon l'article 271.

- Le contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas
 - Le contrôle de l'état (fixations, détérioration, ...) du matériel électrique d'installation fixe, tout particulièrement en ce qui concerne les interrupteurs, les socles de prise de courant, les raccordements dans les tableaux de répartition.
 - Le contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects
 - Le contrôle du fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test
 - Le contrôle des boucles de défaut et du raccordement correct des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via la création d'un courant de défaut de minimum 2,5 fois la sensibilité de l'appareil
 - Le contrôle de la continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection des socles de prises de courant et des appareils de classe 1 à poste fixe, installé à poste fixe ou mobile à poste fixe
 - Le contrôle visuel du matériel à poste fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
 - Le contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens
- Sauf infractions, l'adéquation entre dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent est certifiée.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE

- Il y a obligation de conserver le procès-verbal de contrôle dans le dossier d'installation électrique;
- Il y a obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique;
- Il y a obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité;
- Il y a obligation, lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai d'un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Significations des notes concerne des défauts qui n'ont pas d'influence sur la conclusion des constatations qui ne relèvent pas de l'examen, mais qui peuvent menacer la sécurité des données d'organisation.

QUELLES MESURES A PRENDRE SI VOTRE INSTALLATION EST CONFORME

ETAPE 1

Lisez soigneusement ce Procès-Verbal et faites attention aux notes éventuelles.

ETAPE 2

Lors d'extensions importantes de l'installation, faites reconstruire de nouveau.

ETAPE 3

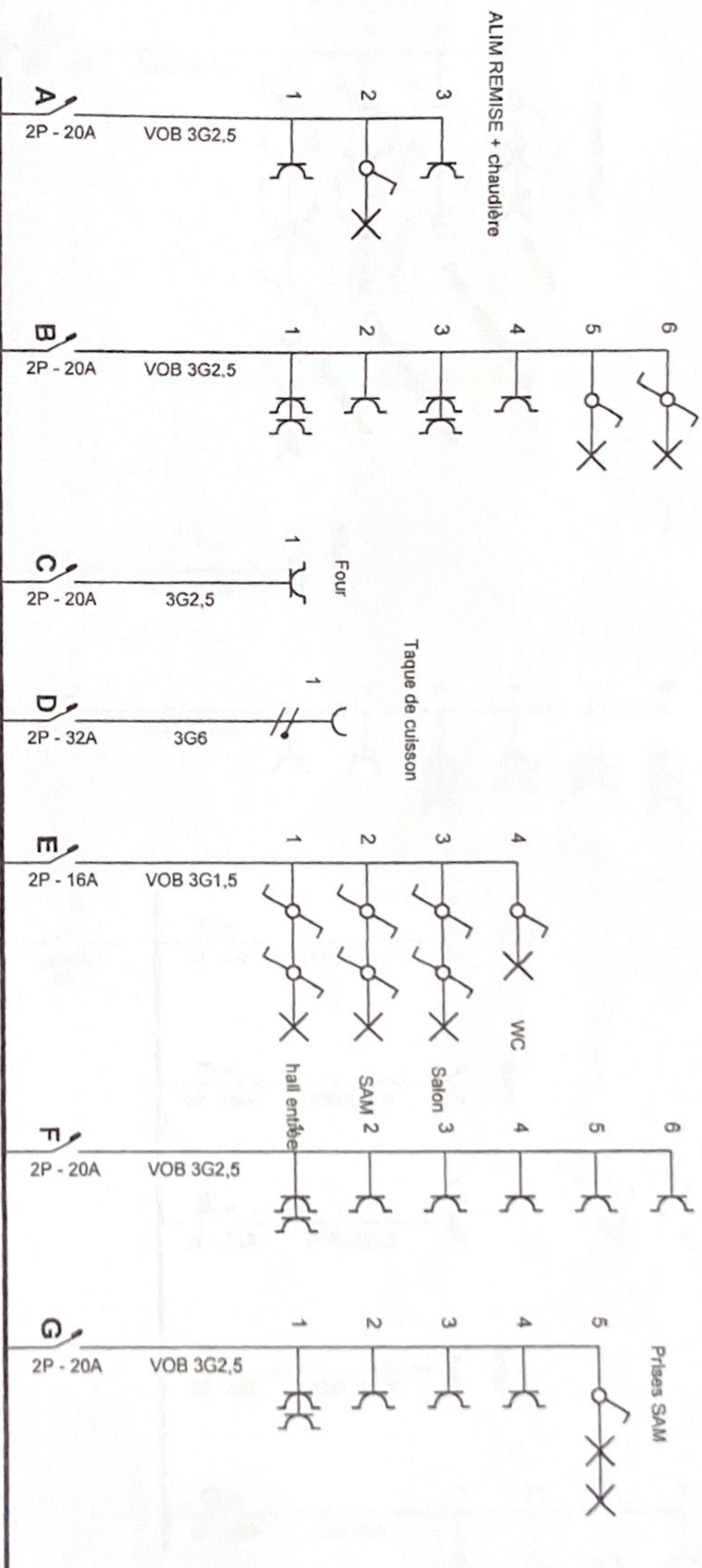
Un recontrôle de l'installation est obligatoire avant 23 / 08 / 2042.

ETAPE 4

BTV Namur / Luxembourg reste à votre service pour les contrôles nécessaires.

Alim Cuisine

Prises Salon + hall entrée + ext



DEL.ORG.AGREE
BTV 110

23 Aout 2017

B. JAUMOTTE

Adresse de l'installation électrique

Rue Emile Vanderveelde 47
5060 Moignelee
Tél.: / GSM: 0497772680
Fax: -
e-mail: /

Installateur

Fayjhi N
Rue du centenaire 16
6060 gilly
Tél.: - GSM: 0484990196
Fax: -
e-mail: mj_elec@outlook.be
BE0628.654.129

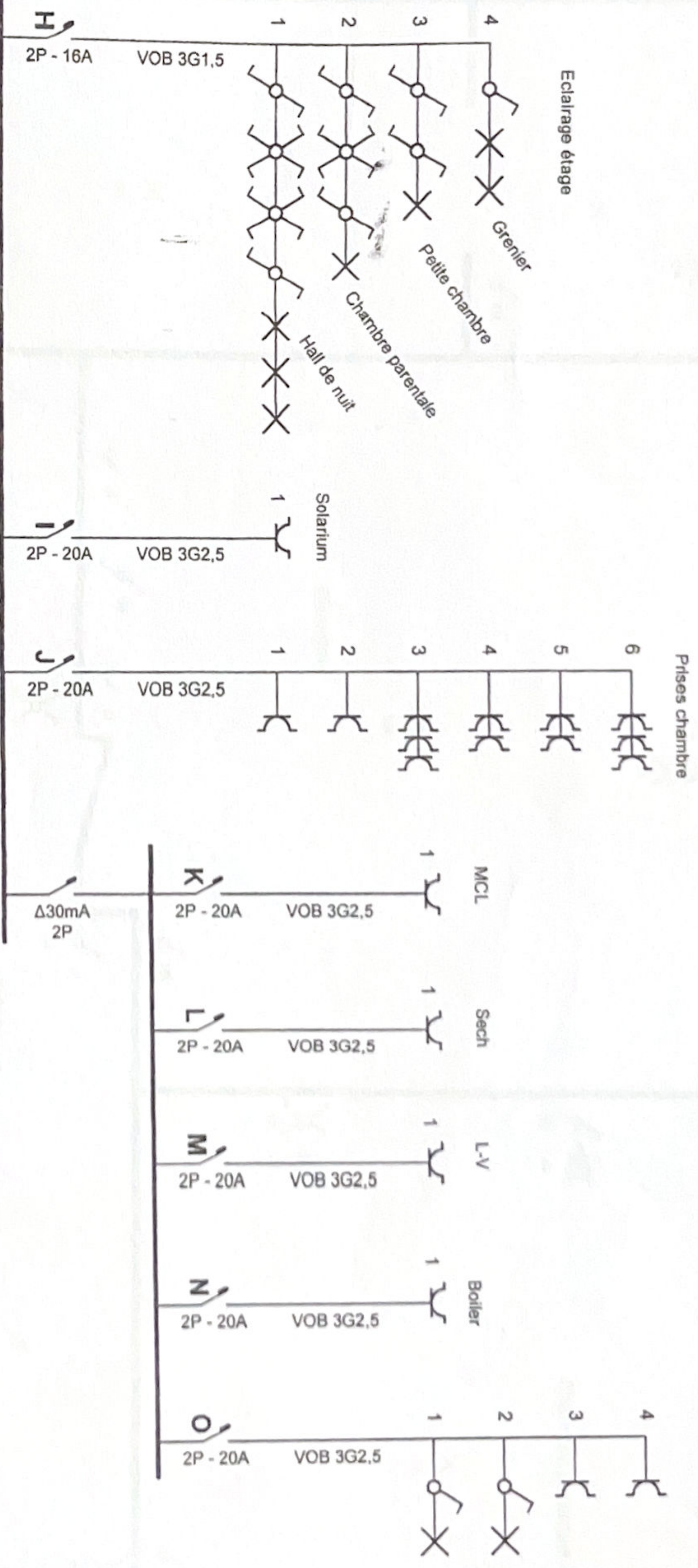
P. 1/5
Schéma unifilaire

2x 230V ~ 50Hz

3

Schéma dessiné par: FAYJHI, Nobile





DEL.ORG.AGREE
BTv 110

23 AOUT 2017

B. JAUMOTTE

Adresse de l'installation électrique

Rue Emile Vanderveide 47
5060 Moignelee
Tél.: / GSM: 0497772680
Fax: -
e-mail: /

Installateur

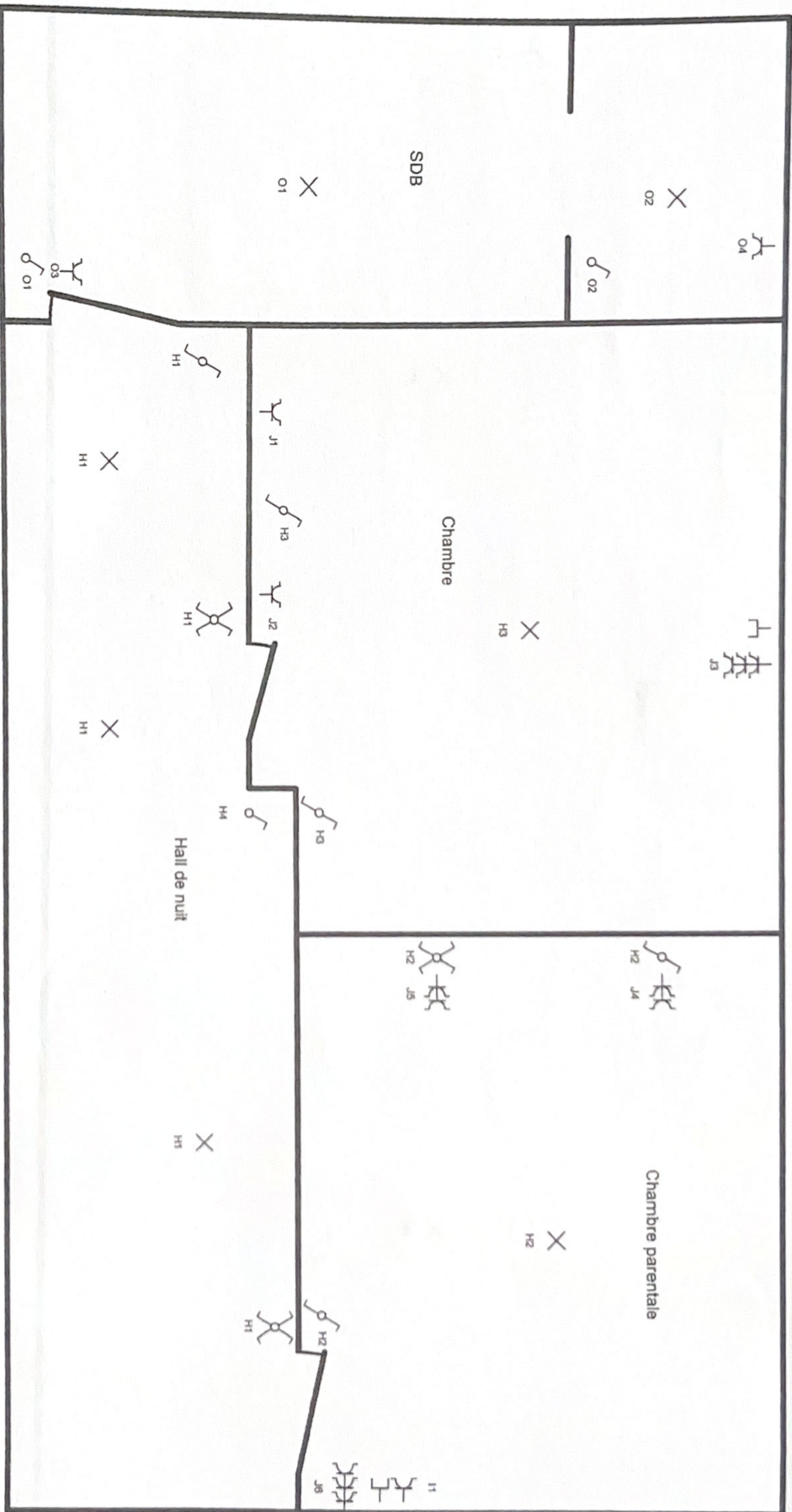
Fayhl N
Rue du centenaire 16
6060 gilly
Tél.: - GSM: 0484990196
Fax: -
e-mail: mj_elec@outlook.be
BE0628.654.129



P. 2/6
Schéma unifilaire

2 x 230V ~ 50Hz

Schéma dessiné par: FAYJHI. Nébile



DEL.ORG.AGREE
BTV 110

23 AOÛT 2017

B. JAUMOTTE

Adresse de l'installation électrique

Rue Emile Vandervelde 47
5060 Molinee
Tél.: / GSM: 0497772680
Fax: -
e-mail: /

Installateur

Fayhl N
Rue du centenaire 16
6060 gilly
Tél.: - GSM: 0484990196
Fax: -
e-mail: ml_elec@outlook.be
BE06284129



U
N

X
H4

X
H4

Grenier

DEL.ORG.AGREE
BTv 110

23 AOUT 2017

B. JAUMOTTE

Adresse de l'installation électrique

Rue Emile Vanderveide 47
5060 Moignelee
Tél.: / GSM: 0497772680
Fax: -
e-mail: /

Installateur

Fayhi N
Rue du centenaire 16
6060 gilly
Tél.: - GSM: 0484990196
Fax: -
e-mail: mi_elec@outlook.be
BE0628 129



p. 5/6
Schéma de position

2 x 230V ~ 50Hz
3

A:	
B:	
C:	
D:	
E:	
F:	
G:	
H:	
I:	
J:	
K:	
L:	
M:	
N:	
O:	

Adresse de l'installation électrique

Rue Emile Vanderveide 47
 5060 Molignée
 Tél.: / GSM: 0497772680
 Fax: -
 e-mail: /

Installateur

Fayhi N
 Rue du centenaire 16
 6060 gilly
 Tél.: - GSM: 0484990196
 Fax: -
 e-mail: mj_elec@outlook.be
 BE0628.654.129

